



Société
de Commissariat
aux Comptes
2 rue Brient 1er
44110 CHÂTEAUBRIANT
Tél : 02 40 81 03 15

contact@ficamex.fr

AIRE
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR UN RETOUR A L'EMPLOI

Association Loi 1901

ZAC Des Bluchets
24 des Frères Lumières

44130 BLAIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Pages

* RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

1 à 3

* BILAN

4 à 5

* COMPTE DE RESULTAT

6 à 8

* ANNEXE COMPTABLE

9 à 22





Société
de Commissariat
aux Comptes
2 rue Brient 1er
44110 CHÂTEAUBRIANT
Tél : 02 40 81 03 15

contact@ficamex.fr

à l'Association AIRE
Association Intercommunale
Pour un Retour à l'Emploi

ZAC des Bluchets
24 rue des Frères Lumières
44130 BLAIN

Objet : Exercice clos le 31 décembre 2025
Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Association intercommunale pour le retour à l'emploi relatif à l'exercice clos le 31.12.2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01.01.2025 à la date d'émission de notre rapport.

Initial
FH

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le rattachement des subventions à l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

IV. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-54 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Châteaubriant,
Le 23 juin 2026

Fabrice HEROULT

Commissaire aux Comptes
Gérant de la société
FICAMEX AUDIT

Signed by:

Fabrice HEROULT

3822828840454D2...

1 – BILAN



	page 1
BILAN ACTIF	
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort.& Prov	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	14 918	11 332	3 586	4 603
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	121 208	3 551	117 657	117 754
Constructions	847 980	440 484	407 496	423 794
Installations techniques, matériel et outillage industriels	584 902	512 621	72 281	89 951
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	119 562		119 562	119 562
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				166
Autres immobilisations financières	3 850		3 850	3 850
Total de l'actif immobilisé (II)	1 692 435	967 987	724 448	759 695
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				14 824
Créances				
Créances Clients, usagers et Comptes rattachés	339 770	13 806	325 965	252 054
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	180 380		180 380	147 960
Charges constatées d'avance	9 331		9 331	12 207
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	252 543		252 543	347 288
Total de l'actif circulant (III)	782 025	13 806	768 220	774 334
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+ VI)	2 474 460	981 793	1 492 667	1 534 029





BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	1 012 365	1 082 848
Excédent ou déficit de l'exercice	31 232	-70 483
Situation nette (sous total)	1 043 597	1 012 365
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	191 802	216 783
Provisions réglementées		
Total (I)	1 235 398	1 229 148
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total (II)	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	17 150	14 599
Total (III)	17 150	14 599
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	58 506	76 681
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	45 939	53 450
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	121 804	125 100
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4 139
Autres dettes	3 296	15 408
Produits constatés d'avance	10 575	15 504
Total (IV)	240 119	290 282
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	1 492 667	1 534 029

ENGAGEMENTS RECUS Legs nets à réaliser: acceptés par les organes statuairement compétents autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre ENGAGEMENTS DONNES		
--	--	--

2 – COMPTE DE RESULTAT





COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	
	Total	Total	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:				
Cotisations	70	55	15	27,27
Ventes de biens et services				
Ventes de biens		60	-60	-100,00
- dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	635 122	530 590	104 532	19,70
- dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	970 845	951 214	19 631	2,06
Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	10	0	10	N/S
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	166 616	163 967	2 650	1,62
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	1 972	135 910	-133 938	-98,55
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	17 740	12 547	5 193	41,39
Total des produits d'exploitation (I)	1 792 376	1 794 343	-1 968	-0,11
CHARGES D'EXPLOITATION:				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (1)	249 415	203 699	45 717	22,44
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	33 273	37 630	-4 357	-11,58
Salaires et traitements	1 181 235	1 264 771	-83 536	-6,60
Cotisations sociales	217 162	333 854	-116 692	-34,95
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	79 233	80 280	-1 047	-1,30
Dotations aux provisions	2 551	2 283	268	11,72
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	79	12	67	557,74
Total des charges d'exploitation (II)	1 762 948	1 922 529	- 159 580	-8,30
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	29 427	- 128 185	157 612	122,96





COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Page 4

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	
----------------------------	---	---	--------------------------------	--

	Total	Total	Variation	%
PRODUITS FINANCIERS:				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions	2 970	6 089	-3 119	-51,22
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	2 970	6 089	-3 119	-51,222
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 166	1 454	-288	-19,84
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)	1 166	1 454	- 288	-19,8371
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 805	4 635	- 2 831	-61,07
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	31 232	- 123 550	154 782	125,28
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Total des produits exceptionnelles (V)		65364	-65 364	-100
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Total des charges exceptionnelles (VI)		12298	-12 298	-100
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		53 067	- 53 067	100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	1 795 346	1 865 797	-70 451	-3,78
Total des charges (II + IV + VI +VIII)	1 764 114	1 936 280	-172 166	-8,89
EXCEDENT OU DEFICIT	31 231,81	- 70 483,37	101 715	144,31





COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	
----------------------------	---	---	--------------------------------	--

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature		14 055	-	14 055
Prestations en nature	13 513			
Bénévolat	502			
TOTAL	14 015	14 055	-	14 055
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	13 513	14 055	-	542
Prestations en nature				
Personnel bénévole	502			
TOTAL	14 015	14 055	-	40



3 – ANNEXE LEGALE





Règles et Méthodes Comptables

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

AIRE - Association Intercommunale pour un Retour à l'Emploi - a pour but l'inclusion sociale, professionnelle et citoyenne de personnes, jeunes ou adultes.

Agréée Chantier d'Insertion depuis 1993, elle développe les actions, outils et méthodes pédagogiques adaptés aux publics les plus éloignés de l'emploi.

En 2025, Aire est conventionnée par la DDETS pour l'accompagnement en situation de travail de 33,00 ETP, avec en moyenne 55 salariés en parcours d'insertion répartis sur différentes familles d'activité : gestion et entretien des espaces naturels et cours d'eau, espaces verts, maçonnerie/taille de pierre, écoconstruction, peinture, réemploi.

Adhérente et signataire de la Charte du Réseau National « Chantier Ecole », l'Association met en œuvre les cinq fonctions de l'Employeur Spécifique d'Insertion.

Les fonctions d'employeur, de production, de formation, d'accompagnement et de développement local sont mises en œuvre dans le cadre du Projet Associatif, sous la responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration, suivant les orientations validées chaque année en Assemblée Générale.

Dans ce contexte, AIRE s'implique toujours plus dans un mode de gestion durable, respectueux des personnels, visant à l'épanouissement, la reconnaissance et la stabilité professionnelle des personnes qu'elle emploie, comme de celles qui interagissent avec elle.

Attachée aux valeurs de l'Éducation Populaire, AIRE met l'accent sur la formation, la transversalité technique, sociale et culturelle, la coopération, comme outils d'émancipation et de compréhension de son environnement, éléments indispensables à une insertion durable et citoyenne.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre s'appuient sur les principes de positivité et bienveillance pour restaurer la confiance et développer le désir de se projeter.

Forte de 16 permanents, AIRE dispose des moyens humains qualifiés pour mettre en œuvre les objectifs qu'elle se fixe :

- 9 personnels d'encadrements des activités support
- 2 Accompagnatrices SocioProfessionnelles
- 5 personnels de siège (direction, RH, finances, accueil, coordinateur technique)

Intervenant sur cinq communautés de communes - Pays de Blain Communauté, CC Nozay, CC Erdre et Gevre, Redon Agglomération, AIRE dispose de locaux adaptés sur chacun de ces territoires.

Acteur du développement et de la valorisation des territoires, AIRE met en œuvre et développe les partenariats et coopérations sur le plan social, sociétal et économique utiles ou nécessaires.





Règles et Méthodes Comptables (suite)

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 492 667,29 €

Le résultat net comptable est excédentaire de 31 231,81 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/06/2026 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants:

Baisse des subventions de fonctionnement

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Base de préparation des comptes sociaux

PCG art.121-1 à 121-5 et 831-1

Les comptes sociaux de PCG SA sont établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en France selon les dispositions du PCG.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de méthode précisé ci après,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2 - Changement de règles et méthodes comptables****PCG 122-1 à 122-2, 831-2 et 831-3**

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 1. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025**a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025**

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

• Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Aucune cession n'a été réalisée au cours de l'exercice clos au 31/12/2025.

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 34103,31 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 7363,41 €.

• Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat

Au 31 décembre 2025, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions » pour 24419,26 €. Au 31 décembre 2024, elles figurent en « Produits exceptionnels » pour 25745,70 €.

• Autres produits et charges exceptionnels sur opération de gestion

Au 31 décembre 2025, les autres produits et charges exceptionnels sur opération de gestion, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits exceptionnels figurent au poste produits divers gestion courante pour 141,10 €. Au 31 décembre 2024, ils figurent en « produits exceptionnels sur opération de gestion » pour 8,36 €. Les charges exceptionnelles sont comptabilisées en 2025 au poste franchise-réparation tiers pour 381 €. Au 31 décembre 2024, elles figurent en autres charges exceptionnelles sur opération de gestion pour 3011,00 €.



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

• Produits et charges sur exercice antérieur

Au 31 décembre 2025, les produits et charges sur exercice antérieur, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation. Ils sont reclassés dans les comptes correspondant à leur nature, en distinguant les charges et produits exceptionnels, financiers ou d'exploitation. Au 31/12/2024 les produits sur exercices antérieurs figurent en produits exceptionnels pour 5506,87€ et les charges sur exercices antérieurs en charges exceptionnelles pour 990,12€.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 134007,25 € (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024). Ce montant comprend :

- 7998,43 € liés à des indemnités d'assurance reçu suite à un sinistre ;
- 6761,94 € liés à des refacturations de mise à disposition de personnel ;
- 2031,05 € liés à des refacturations de charges diverses
- 117215,83 € liés à des remboursements de charges de personnel

Le poste « Transfert de charges » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

- Les refacturations de mise à disposition de personnel sont inscrites au poste « Mise à disposition de personnel facturée », pour un montant de 5936,65 €;
- Les refacturations de charges diverses sont inscrites au poste « assurance multirisque » pour un montant de 1261,46€ ;
- Les remboursements de charges de personnel sont inscrites au poste « remboursement de charges de personnel », pour un montant de 83035,10€

2. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

2.3 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.3.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.3.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 05 ans
Agencements aménagements terrain	5 ans
Constructions	de 25 à 50 ans
Agencement des constructions	de 05 à 20 ans
Construction sur sol d'autrui	de 02 à 20 ans
Aménagement construction sur sol d'autrui	7 ans
Matériel et outillage industriels	de 02 à 10 ans
Matériel formation	5 ans
Agencements, aménagements, installations	de 03 à 10 ans
Matériel de transport	de 03 à 05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 02 à 07 ans
Mobilier	de 02 à 08 ans

2.3.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.3.4 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 17149,96 euros.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- l'âge de départ à la retraite : 64 ans
- le taux de rotation du personnel : 3%
- Le taux d'actualisation retenu : 2%
- le taux moyen des charges sociales : 39%





Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Cadre A	Valeur brute début exercice	ventilation des augmentations				
		virements		Entrées		
		de poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement, de recherche et développement Total I						
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II	14 918					
Immobilisations corporelles						
Terrains	117 657					
Agencements et aménagements terrain	3 551					
Constructions sur sol propre	435 763			1 990		
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	329 924			15 748		
Constructions sur sol d'autrui	63 199					
Aménagement construction sur sol d'autrui	1 356					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	148 477			18 376		
Matériel formation	989					
Installations générales, agencements et aménagements divers	35 204					
Matériel de transport	281 107			10 260		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	101 145					
Emballages récupérables et divers	-					
Immobilisations corporelles en cours	-					
Avances et acomptes Total III	1 518 372			46 374		
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	119 562					
Autres titres immobilisés	15					
Prêts et autres immobilisations financières Total IV	4 016					
	123 593					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	1 656 883			46 374		

Cadre B	Valeur brute fin d'exercice	ventilation des diminutions				
		virements		Sorties		
		de poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors services
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement, de recherche et développement Total I						
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II	14 918					
Immobilisations corporelles						
Terrains	117 657					
Agencements et aménagements terrain	3 551					
Constructions sur sol propre	437 753					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions sur sol d'autrui	345 671					
Aménagement construction sur sol d'autrui	63 199					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 356					
Matériel formation	156 197			10 656		
Installations générales, agencements et aménagements divers	989					
Matériel de transport	35 204					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	291 367					
Emballages récupérables et divers	101 145					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes Total III	1 554 090			10 656		
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	119 562					
Autres titres immobilisés	15					
Prêts et autres immobilisations financières Total IV	123 427			166		
				166		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	1 692 435			10 822		

Coût d'emprunt incorporés dans le coût des immobilisations incorporelles et corporelles

Rubriques (a) (b)

Montant incorporé au cours

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (Suite)

3.2 - Amortissements :

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur début exercice	VENTILATION DES DOTATIONS				VENTILATION DES DIMINUTIONS			Valeur en fin d'exercice
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles amortis selon un autre mode	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles									
Frais d'établissement, de recherche et développement									
Total I									
Autres postes d'immobilisations incorporelles									
Total II	10 315		1 017						11 332
Immobilisations corporelles									
Terrains									
Agencements et aménagements terrain	3 454		97						3 551
Constructions sur sol propre	147 193		11 602						158 795
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	228 994		18 124						247 118
Constructions sur sol d'autrui	29 934		4 114						34 049
Aménagement construction sur sol d'autrui	328		194						521
Installations techniques, matériel et outillage industriels	108 469		22 730				10656		120 543
Matériel formation	989								989
Installations générales, agencements et aménagements divers	31 065		469						31 535
Matériel de transport	242 025		20 020						262 045
Matériel de bureau et informatique, mobilier									
Emballages récupérables et divers									
Matériel de bureau et informatique, mobilier	94 422		3 087						97 509
Emballage récupérables et divers									
Total III	886 873		80 438				10 656		956 655
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	897 188		81 455				10 656		967 987

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT DEROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements net amort à fin d'exercice
	Compléments liés à une réévaluation	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement, de recherche et développement							
Total I							
Autres postes d'immobilisations incorporelles							
Total II							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Agencements et aménagements terrain							
Constructions sur sol propre							
Installations générales, agencements et aménagements des constructions							
Constructions sur sol d'autrui							
Aménagement construction sur sol d'autrui							
Installations techniques, matériel et outillage industriels							
Matériel formation							
Installations générales, agencements et aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballage récupérables et divers							
Total III							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				Montant net début d'ex	Augmentations	Dotations ex.aux amort.	Montant net en fin d'ex
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							





Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (Suite)

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCE	Montant brut	Échéances jusqu'à 1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	0	0	
Autres immobilisations financières	3 850		3 850
Créances de l'actif circulant :			
Clients, usagers, adhérents douteux ou litigieux	339 770	339 770	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	761	761	
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Autres créances	179 619	179 619	
Charges constatées d'avance	9 331	9 331	
TOTAL	533 332	529 482	3 850

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	9 875
Subventions / financement	48 055
Organismes sociaux	761
Autres produits à recevoir	58 799
TOTAL	117 490

3.5 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	15 778		1 972	13 806
Comptes financiers				
TOTAL	15 778		1 972	13 806





Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Tableau de suivi des fonds propres

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise :				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Subventions d'investissement non renouvelables				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves :				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserve réglementées				
Autres réserves (2)				
Report à nouveau	1 082 848	0	70 483	1 012 365
Résultat de l'exercice	-70 483	31 232	-70 483	31 232
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	1 012 365	31 232	0	1 043 597
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	1 012 365	31 232	0	1 043 597

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif





Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.4 - Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour perte sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts	14 599	2 551		17 150
Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	14 599	2 551	0	17 150
TOTAL GENERAL (I+II)	14 599	2 551	0	17 150
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		2 551	0	
- financières				
- exceptionnelles				

4.5 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	58 506	13484	39 305	5717
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	45 939	45939		
Dettes fiscales et sociales	121 804	121804		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	3 296	3296		
Produits constatés d'avance	10 575	10575		
TOTAL	240 119	195 098	39 305	5 717

4.6 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établ.de crédit	66
Emprunts et dettes financières div.	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	19 467
Dettes fiscales et sociales	77 904
Autres dettes	1 445
TOTAL	98 882





Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
ETAT - DEPARTEMENT	CDDI Aide aux postes	789 393	765 794	81 968	0	0
DEPARTEMENT	ACCOMPAGNEMENT RSA -JEUNE	134 720	134 720	0	0	0
COMM.COMM	ENCADREMENT DELD	4 600	0	4 600	0	0
TOTAL		928 713	900 514	86 568	0	0





association intercommunale
pour un retour à l'emploi

Page 18

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CERTIFIANT
LES COMPTES

	Commissaire aux comptes
Honoraires afférents à la certification des comptes	9568
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	
Total	9568
(*) pour les missions prévues au II de l'article L 821-54 du Code de commerce	





Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

EMPLOIS DE L'EXERCICE	31/12/2025	31/12/2024	RESSOURCES DE L'EXERCICE	31/12/2025	31/12/2024
I -Contributions volontaires aux missions sociales			I -Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Bénévolat	502	
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds			Dons en nature (gratuité des locaux)	13 513	14 055
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	14 015	14 055			
TOTAL	14 015	14 055	TOTAL	14 015	14 055

